

COMMUNE



DE CINQUEUX

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes Philippe BARBILLON, Denis LAVERRE, Mme Roselyne GOËNSE, Mrs Alain CROGNIER, Marc CHOWANSKI, Mme Catherine HUGONIE, Mr Philippe POUDE, Mmes Florence TRIPIAU, Isabelle GAMBART, Mélanie GAUDELET.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Corinne GUYOMARD (donne pouvoir à Denis LAVERRE), Mme Anne MALLE (donne pouvoir à Florence TRIPIAU) et Mme FERREIRA Carol (donne pouvoir à Mme Isabelle GAMBART).

Absents excusés : Mrs. Paulo FERREIRA, DAVID PEDRI-STOCCO, Sébastien GEOFFROY.

Secrétaire de Séance : Mr Denis LAVERRE.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

1) Vote du budget communal.

Monsieur le Maire fait part des nouvelles dispositions en matière des délais de convocation des documents budgétaires M57. Chaque membre du conseil a reçu sa convocation avec une synthèse du budget en fonctionnement et en investissement, 12 jours avant la réunion.

Monsieur le Maire présente le budget communal 2024 tel qu'il a été communiqué.

Il déclare que les recettes de fonctionnement ont été actualisées, car sur le document remis à chacun, les dotations 2024 n'étaient pas connues.

La section fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 448 130	1 448 130
Investissement	1 820 909	1 820 909

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'investissement sont surtout axés sur l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la rue de Pont ste Maxence.

Une portion de trottoir de la rue du Marin à la Salle des Fêtes est à l'étude.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget 2024 ainsi présenté.

2) Vote du budget de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2024.

La section de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	51 523.00	51 523.00
Investissement	135 791.00	135 791.00

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget 2024 ainsi présenté.

3) Subvention communale allouée au comité des fêtes.

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Roselyne GOENSE qui est chargée du dossier. Elle informe le conseil municipal que lors de la réunion en date du 20/03/2024 nous avons délibéré sur le montant des subventions alloué à chaque association.

Une erreur a été commise sur le montant accordé au comité des fêtes. La somme de 1000€ lui avait été attribué au lieu de 1100€. Elle demande donc aux membres du conseil d'augmenter de 100€ la subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à mandater la somme de 1100€ et à signer tous les justificatifs y afférents.

Questions diverses.

1) Projet d'aménagement route de Pont ste Maxence.

Monsieur le Maire informe les membres qu'une réunion aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 10h30 en présence de l'architecte paysagiste, le maître d'œuvre ainsi que les agents de l'UTD pour étudier le projet d'aménagement de la route de Pont ste Maxence. Toute l'assemblée est conviée.

Séance levée à 20h15.

Le Maire.